



Perfectionnement et réponses à tout

OBJECTIF(S)

- Faire le point sur la mise en application de la réforme, apporter des réponses aux difficultés rencontrées

NIVEAU & PUBLIC

SPÉCIALISATION

Comptables (niveaux 2 et 3)

Prérequis : aucun

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : 1 jour (soit 7 heures)

Moyens pédagogiques : Cas pratiques - Support pédagogique
Quiz d'évaluation finale

Matériel nécessaire : vidéo projecteur, paper-board

Effectif maximum : 20

INTERVENANT(S)

Formateur : Professionnel spécialisé en comptabilité copropriété

Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

TARIFS

Adhérent FNAIM : 220 € HT

Non Adhérent FNAIM : 320 € HT

PROGRAMME

I - INTRODUCTION

- Recensement des difficultés rencontrées

II - TRAITEMENT DES POINTS DÉLICATS

- Les travaux de l'article 14-2
 - Utilisation des comptes 102, 103, 702...
 - Gestion des subventions, indemnités d'assurance et emprunts
 - Les honoraires syndics
- Les écritures de régularisation
 - Charges et produits constatés d'avance
 - Provisions à constater : factures non parvenues, 13^e mois et congés payés...
 - La gestion des stocks
 - Les travaux de l'art.14-2 non terminés à la fin de l'exercice
- Les soldes de régularisation d'exercice
 - Nature
 - Date de comptabilisation
- Les avances
 - En cas de mutation
 - Affectation aux travaux de l'art.14-2
 - Traitement comptable

- Les créances douteuses concernant les copropriétaires ou les tiers
 - Décision
 - Montant
 - Traitement comptable
- Les frais et charges individuels
 - Frais de recouvrement
 - Frais d'établissement de l'état daté
 - Les consommations individuelles (compteurs)
 - Traitement comptable
- Les documents de synthèse
 - Caractère non figé

*Les participants feront part de leur expérience personnelle.
Les réponses aux problèmes soulevés seront apportées collectivement*



Programme accessible
aux personnes
en situation de handicap